

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 631 196 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE

345 166 425 RCS LYON

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

- ❖ Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- ❖ Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ❖ Affectation du résultat ;
- ❖ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Henri BASSOULS arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- ❖ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS SA arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- ❖ Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société CAP OFFICE arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières ou titres financiers avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre, par des offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créances ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre, par placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société

ou à des titres de créances ;

- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne du groupe PRISMAFLEX (Article L. 225-129-6, alinéa 1) ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne du groupe PRISMAFLEX (Article L. 225-129-6, alinéa 2) ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- ❖ Fixation du plafond global des augmentations de capital ;
- ❖ Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions.